



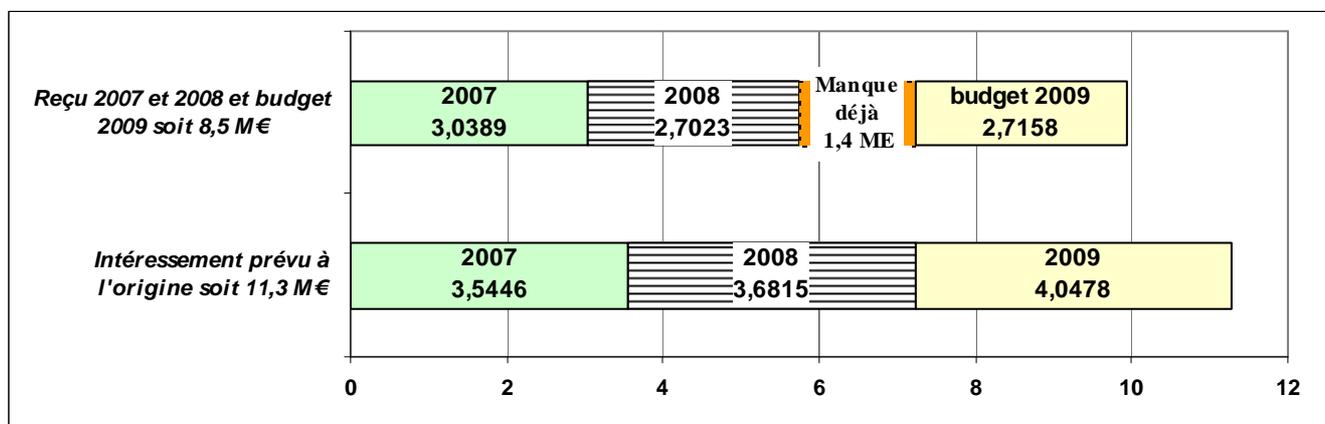
L'intéressement 2007/2009 et son avenant 2009 !

Juillet 2009

Un avenant qui enterre le rattrapage attendu !

Il n'est pas besoin de rappeler que le SPBA/CGT a demandé depuis l'an passé de revoir l'accord d'intéressement 2007/2009 sur 2 points :

faire le bilan de l'accord en sa 3^{ème} et dernière année, d'autant plus que, pour l'instant, **nous étions en retard de 1,4 M€** sur le plan de marche initial et qu'en plus de cela, il était hors de question pour les salariés de le voir s'amplifier. (cf. tract de Mai 2009 : Nouveau « **DYSFUNCTIONNEMENT SOCIAL** ».)



→ l'écart avec le plan de marche initial est de 2,8 M€

échanger sur l'application de la clause de revoyure, qui prévoit un avenant en cas d'événements économiques majeurs (*cette clause aurait dû être activée en 2008 !*)

→ 1er acte : les événements se précipitent...

La fusion BP/CE et les pertes financières liées (*11 M€ de dividendes en moins pour 2009*) se sont malheureusement invitées dans la négociation. Le tempo programmé a été quelque peu bousculé et la question hypothétique sur la **clause de revoyure** est devenue criante d'actualité.

Suite au rendez-vous manqué de 2008 (*la Direction ayant délibérément occulté en 2008 cette garantie que représente la clause de revoyure pour les salariés*), **il n'a plus été possible à la Direction de refaire le même coup en 2009**. C'est ce qui a tout naturellement ouvert la porte à la rédaction d'un avenant pour neutraliser les effets sur la partie concernée par les événements économiques : les dividendes.

→ 2ème acte : la validation du Comité

Comme cette consultation est obligatoire, le nécessaire fut fait le 19 juin dernier.

L'avenant était simple à écrire... il ne pouvait porter que sur la partie « cantonnée » aux dividendes... dans la logique de l'accord d'intéressement initial et des événements économiques apparus.

Par souci du détail, le SPBA/CGT a même demandé si cela ne modifiait en rien les autres clauses de l'accord. Ce que Raymond GOBE s'est empressé de confirmer.

L'avis du CE a alors recueilli **9 voix POUR** (SPBA/CGT et SU) et un refus de vote (SUD). L'avenant allait être signé par tous les signataires de l'accord (SPBA/CGT, SU, CGC). Il ne restait plus qu'à attendre la séance de signature,... séance qui aurait même pu être dans la foulée !

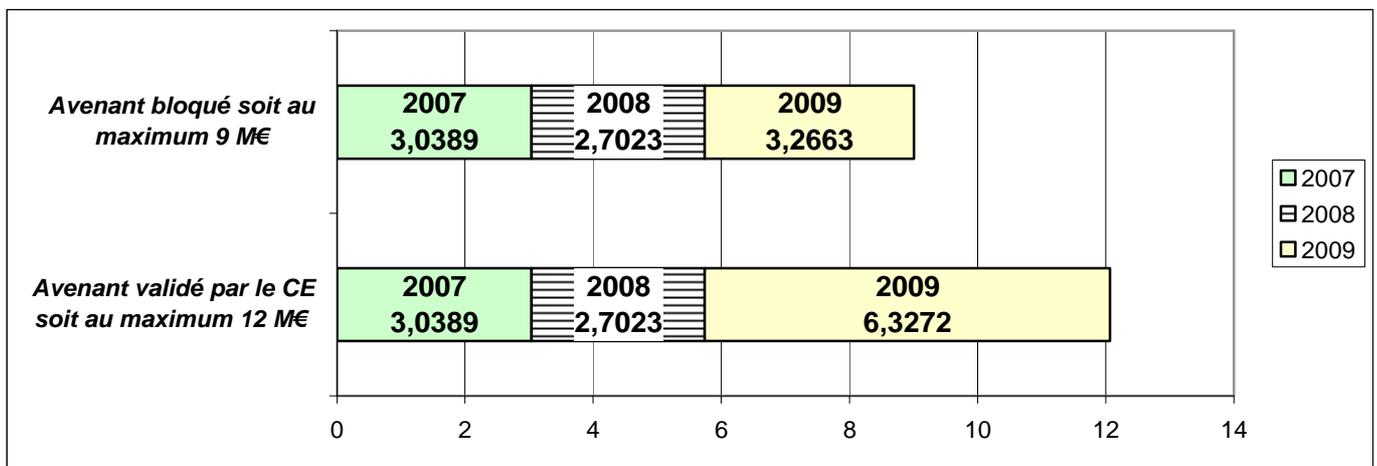
→ 3ème acte : changement de donne et de cap ! L'avenant approuvé par le CE tombe à l'eau...

La Direction revient précipitamment vers les Organisations syndicales en convoquant, le lundi soir suivant (le 22/06 à 18 h), une réunion de négociations pour le mercredi 24 juin matin.

« C'est nouveau et c'est apparu le week-end »... il s'avérerait que la perte des dividendes pourrait être complètement compensée par le résultat financier. **Ce qui reviendrait à dire que l'avenant, validé par le CE, et en passe d'être signé par les Organisations Syndicales, serait susceptible de trop distribuer d'argent aux yeux de la Direction !** Elle propose donc de bloquer purement et simplement le surplus potentiel à pas grand-chose...

Cette conception ne pouvait pas être la nôtre d'autant que, nous l'avions rappelé, le bilan était à faire et qu'une compensation devait, à notre sens, être négociée (*écart final annoncé à 2,8 M€*).

Le montant de celle-ci a entraîné plusieurs situations de blocage, la Direction restant à chaque coup idéologiquement bas dans sa proposition (+0,33 M€ pour débiter... pour atteindre dans les couloirs en tout dernier ressort +0,55 M€)... ce qui donnerait au maximum une enveloppe de 3,260 M€.



→ **L'écart avec le plan de marche initial, au contraire de se réduire, augmente !**

En pratique, cela veut dire qu'au-delà de 1,66% de dépassement du RBE budgété, le surplus ne procurera plus rien aux salariés !!! **C'est une clause totalement contraire aux principes initiaux...**

Pour mémoire, Alain BONGIORNI disait à l'époque qu'au-delà du RBE budgété, le Personnel méritait d'obtenir une rétribution décuplée, il était nullement question de limitation... bien au contraire !!!

Cette logique était restée un des fondamentaux de l'accord d'intéressement en cours. Avec le revirement autant intempestif qu'intéressé de la Direction, cette logique vient d'être violée.

→ Comment analyser ce qui vient de se passer :

→ Après, la clause de revoyure non actionnée en 2008, la Direction vient de pénaliser une 2^{nde} fois les salariés en imposant une limitation drastique de l'enveloppe 2009.

→ La seule règle de l'accord limitant la distribution de l'intéressement était celle des 12 % de la DADS (soit environ 6,3 M€)... La nouvelle limitation à 3,260 M€ n'avait pas lieu d'être.

→ Le nouvel avenant proposé raye d'un trait un des fondamentaux de l'accord initial.

→ Le CE a donné un avis sur un avenant qui n'existe pas et ne se sera pas prononcé sur l'ersatz proposé.

→ La Direction n'a nullement essayé de tenir ses engagements initiaux (enveloppe triennale de 11,3 M€)

→ **Le constat est amer : LE RETARD, qui s'élevait à 1,4 M€ après l'exercice 2008, VA non pas se réduire mais GROSSIR A NOUVEAU... avec cet avenant, il sera au minimum de 2,3 M€ !**

C'EST POURQUOI NOUS N'AVONS PAS VOULU SIGNER CET AVENANT.